

Ce document identifie les rôles principaux et les principales responsabilités de chaque niveau de régie du sport au sein de la natation artistique au Canada, ainsi qu'un glossaire des termes utilisés dans ces documents. Tout ceci est fourni afin de mieux comprendre le rôle de chaque intervenant dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique de la Synchro au Canada.

VISION, MISSION ET MANDAT DE "LA SYNCHRO AU CANADA"

Notre VISION partagée:

- Être un chef de file mondial en natation artistique
- Inspirer et motiver les Canadiens par les performances de nos nageurs/nageuses artistiques et toujours aspirer à être champion(ne)s du monde et olympiques

Notre MISSION collective:

• Atteindre l'excellence dans tous les aspects de la natation artistique au Canada

Notre MANDAT:

- Assurer le leadership de " la Synchro au Canada" en établissant une vision globale et une orientation stratégique pertinentes aux rôles et responsabilités clés de chaque organisme de régie du sport par l'engagement et le partenariat avec les organismes provinciaux de sport, les clubs et les principaux intervenants externes
- Établir une collaboration, une harmonisation et une structure organisationnelle efficace à l'appui du plan stratégique

avril, 2019



RÔLES PRINCIPAUX - ONS

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

- Diriger la natation artistique au niveau national dans le respect de la vision, de la mission et des valeurs de Natation Artistique Canada et conformément aux exigences des organismes nationaux de régie du sport.
- Respecter les exigences de reddition de comptes, le cas échéant (p. ex. exigences liées aux organismes à but non lucratif et exigences prévues aux lois).
- Offrir et soutenir le développement, l'engagement et le recrutement des bénévoles

DÉVELOPPEMENT DE L'ATHLÈTE

• Élaborer, communiquer, surveiller et réviser en continu les cheminements et la programmation de développement des athlètes.

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ET PERFECTIONNEMENT DES OFFICIELS/ENTRAÎNEURS

• Élaborer, communiquer, surveiller et réviser en continu les cheminements et la programmation de formation des officiels et entraîneurs.

MARKETING ET ACTIVITÉS

- Concevoir et offrir un programme de marketing sportif axé sur la promotion des programmes, des équipes et des événements associés aux propriétés de Natation Artistique du Canada.
- Organiser des compétitions nationales et internationales et autres événements.

REPRÉSENTATION ET LOBBYING

• Influencer les politiques publiques et gouvernementales pour défendre, positionner et représenter le sport de la natation artistique.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DE L'ONS

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

- Veiller à ce que le sport soit offert par des organismes qui planifient, évaluent et surveillent leurs activités et leurs programmes à l'aide de mesures et de mécanismes de responsabilisation déterminés
- Présenter une structure organisationnelle suffisante comprenant un conseil d'administration national, une permanence au bureau national et des comités permanents pour appuyer le travail de l'association.
- Élaborer, surveiller, passer en revue, revoir et communiquer (le cas échéant) les règlements internes, les règles, la réglementation, les politiques et les procédures pour assurer la bonne régie du sport.
- Rechercher du financement auprès des bailleurs de fonds publics et se conformer à leurs exigences; solliciter des partenariats avec des entreprises et prendre d'autres mesures pour assurer la viabilité financière de l'ONS et ainsi permettre la prestation de programmes et d'activités nationaux pour les athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles.
- Fournir une base de données nationale des membres.
- Conserver les archives et les documents historiques pour préserver l'histoire du sport.
- Programmes nationaux de reconnaissance et de récompenses et mises en candidature externes
- Soutenir le recrutement, le perfectionnement, l'engagement et la rétention des bénévoles
- Élaborer des programmes et du matériel d'éducation pour les bénévoles, au besoin

DÉVELOPPEMENT DE L'ATHLÈTE

- Assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un modèle de développement à long terme de l'athlète qui définit les cheminements et les programmes de développement des athlètes de natation artistique récréatifs et compétitifs.
- Assurer la prestation des programmes de l'équipe nationale, y compris l'établissement des critères et processus de sélection, et la sélection des athlètes pour les championnats panaméricains et mondiaux, les Jeux olympiques et d'autres compétitions internationales.
- Mettre en place un centre d'entraînement de calibre mondial (le Centre d'excellence).
- En partenariat avec les OPS, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes de suivi d'athlètes ciblés et offrir une programmation complémentaire à chaque stade de développement.
- Examiner et approuver la participation de toute équipe provinciale ou de club en compétition internationale.

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ET PERFECTIONNEMENT DES OFFICIELS/ENTRAÎNEURS

- Élaborer et communiquer des normes de professionnalisme et de certification en veillant à ce que le sport soit dirigé par des entraîneurs dûment formés et certifiés.
- Assurer l'élaboration, le suivi et la révision des éléments du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui touchent les entraîneurs de natation artistique.
- Assurer l'élaboration, le suivi et la révision de la formation des officiels nationaux et du cheminement de développement de tous les officiels, y compris un mandat spécifique pour le développement des officiels nationaux et internationaux.
- Encadrer la mise en œuvre de ces programmes afin d'en assurer la qualité.

MARKETING ET ACTIVITÉS

- Fournir des ressources uniformisées comportant la marque nationale pour soutenir la promotion de la natation artistique au Canada.
- Sanctionner et organiser des compétitions nationales et internationales.
 - définir le format, les normes, les protocoles et le calendrier des compétitions;
 - o s'associer à des partenaires pour organiser les épreuves.
- Faire connaître le sport par des activités, des événements médiatiques, des occasions de couverture médiatique, des occasions de diffusion Web, numérique et télévisuelle et par une campagne dans les médias sociaux.

REPRÉSENTATION ET LOBBYING

- Positionner et représenter le sport de la natation artistique par le biais de liaisons internationales avec la FINA, l'UANA et d'autres associations internationales.
- Influencer les politiques publiques et gouvernementales en assurant la liaison avec les OPS, Sport Canada, À nous le podium (ANP), Aquatique Canada, le Comité olympique canadien (COC) et d'autres partenaires ou organismes de financement.

RÔLES PRINCIPAUX - OPS

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

- Diriger la natation artistique au niveau provincial dans le respect de la vision, de la mission et des valeurs de Natation Artistique Canada et de la province/territoire et ce, conformément aux exigences des organismes de régie du sport.
- Respecter les exigences de reddition de comptes, le cas échéant (p. ex. exigences liées aux organismes à but non lucratif et exigences prévues aux lois).
- Offrir et soutenir le développement, l'engagement et le recrutement des bénévoles

DÉVELOPPEMENT DE L'ATHLÈTE

- Soutenir et offrir des programmes de développement des athlètes récréatifs et compétitifs.
- Offrir aux athlètes ciblés des possibilités au niveau provincial.

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ET PERFECTIONNEMENT DES OFFICIELS/ENTRAÎNEURS

- Assurer la prestation des programmes de formation des officiels et des entraîneurs.
- Offrir aux entraîneurs et officiels ciblés des possibilités au niveau provincial.

MARKETING ET ACTIVITÉSEn accord avec le programme national de marketing et de promotion du sport, promouvoir les programmes, les équipes et les événements provinciaux de natation artistique associés aux propriétés de la province.

• Organiser des compétitions provinciales et nationales et autres événements.

REPRÉSENTATION ET LOBBYING

• Influencer les politiques publiques et gouvernementales pour défendre, positionner et représenter le sport de la natation artistique.

Principales responsabilités de l'OPS

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

- Veiller à ce que le sport soit offert par des organismes qui planifient, évaluent et surveillent leurs activités et leurs programmes à l'aide de mesures et de mécanismes de responsabilisation déterminés
- Présenter une structure organisationnelle suffisante comprenant un conseil d'administration provincial, une permanence au bureau provincial et des comités permanents pour appuyer le travail de l'association.
- Élaborer, surveiller, passer en revue, revoir et communiquer (le cas échéant) les règlements internes, les règles, la réglementation, les politiques et les procédures provinciaux pour assurer la bonne régie du sport.
- Rechercher du financement auprès des bailleurs de fonds publics et se conformer à leurs exigences; solliciter des partenariats avec des entreprises et prendre d'autres mesures pour assurer la viabilité financière de l'OPS et ainsi permettre la prestation de programmes et d'activités provinciaux pour les athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles.
- Maintenir le statut de membre du club dans la base de données nationale.
- Conserver les archives et les documents historiques de la province pour préserver l'histoire du sport.
- Programmes provinciaux de reconnaissance et de récompenses et mises en candidature externes
- Soutenir le recrutement, le perfectionnement, l'engagement et la rétention des bénévoles
- Élaborer des programmes et du matériel d'éducation pour les bénévoles, au besoin

DÉVELOPPEMENT DE L'ATHLÈTE

- Assurer la mise en place, l'administration et le suivi des cheminements et des programmes récréatifs et compétitifs créés au niveau national en s'appuyant sur le modèle du développement à long terme de l'athlète (DLTA).
- Organiser et offrir une programmation rehaussée, y compris des programmes de l'équipe provinciale.
- En partenariat avec l'ONS, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes de suivi d'athlètes ciblés et offrir une programmation complémentaire à chaque stade de développement.

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ET PERFECTIONNEMENT DES OFFICIELS/ENTRAÎNEURS

- Assurer la prestation des normes de professionnalisme et de certification.
- Assurer la prestation des éléments du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui touchent les entraîneurs de natation artistique.
- Définir les critères pour le ciblage des entraîneurs et assurer la planification de la relève pour les programmes provinciaux.
- Assurer la prestation de la formation des officiels nationaux et du cheminement de développement de tous les officiels.
- Recommander des officiels pour le niveau 3.
- Développer des outils de recrutement pour attirer de nouveaux entraîneurs et officiels.

MARKETING ET ACTIVITÉS

- Assurer la prestation de ressources uniformisées comportant la marque nationale pour soutenir la promotion de la natation artistique dans la province.
- Sanctionner et organiser des compétitions provinciales.
 - définir le format, les normes, les protocoles et le calendrier des compétitions en tenant compte du calendrier et des règlements nationaux.
 - o s'associer à des partenaires pour organiser les épreuves.
- Organiser des compétitions nationales et internationales.
 - o coorganiser des compétitions nationales avec Natation Artistique Canada ou soutenir et coordonner leur organisation avec un club;
 - o coorganiser des compétitions internationales avec Natation Artistique Canada.
- Faire connaître le sport par des activités, des événements médiatiques, des occasions de couverture médiatique, des occasions de diffusion Web, numérique et télévisuelle et par une campagne dans les médias sociaux, dans la mesure du possible.

REPRÉSENTATION ET LOBBYING

- Positionner et représenter le sport de la natation artistique par le biais d'une liaison nationale avec Natation Artistique Canada.
- Influencer les politiques publiques et gouvernementales en assurant la liaison avec le gouvernement provincial et ses employés ainsi qu'avec certains gouvernements municipaux, leurs employés et divers établissements et organismes de financement de la province.
- Offrir un soutien aux clubs locaux selon les besoins.
- Aider à militer pour des installations adéquates au niveau local en s'appuyant sur la liste d'exigences standard.

RÔLES PRINCIPAUX - niveau LOCAL/CLUBS

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

- Diriger la natation artistique au niveau local et des clubs dans le respect de la vision, de la mission et des valeurs de Natation Artistique Canada, de la province ou du territoire et du club, et conformément aux exigences des organismes de régie responsables.
- Respecter les exigences de reddition de comptes, le cas échéant (p. ex. exigences liées aux organismes à but non lucratif et exigences prévues aux lois)
- Soutenir le développement, l'engagement et le recrutement des bénévoles

DÉVELOPPEMENT DE L'ATHLÈTE

- Offrir des programmes récréatifs et compétitifs conformes aux cheminements et aux programmes de l'ONS et de l'OPS.
- Offrir et encourager l'offre de meilleures occasions de promouvoir le développement optimal de l'athlète.

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ET PERFECTIONNEMENT DES OFFICIELS/ENTRAÎNEURS

- Soutenir les programmes de formation des officiels et des entraîneurs.
- Veiller à la conformité aux cheminements et programmes de l'ONS et de l'OPS.

MARKETING ET ACTIVITÉS

• Promouvoir la natation artistique dans la région et organiser des compétitions, des spectacles et d'autres activités.

REPRÉSENTATION ET LOBBYING

• Influencer les politiques publiques et gouvernementales pour défendre, positionner et représenter le sport de la natation artistique.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DES CLUBS

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

- Veiller à ce que le sport soit offert par des organismes qui planifient, évaluent et surveillent leurs activités et leurs programmes à l'aide de mesures et de mécanismes de responsabilisation déterminés
- Présenter une structure organisationnelle suffisante comprenant un conseil d'administration du club, du personnel et des comités permanents pour appuyer le travail de l'association.
- Élaborer, surveiller, passer en revue, revoir et communiquer (le cas échéant) les règlements internes, les règles du club, la réglementation, les politiques et les procédures qui forment le socle d'une administration solide et sécuritaire.
- Rechercher du financement auprès de partenaires et se conformer à leurs exigences; solliciter des partenariats avec des entreprises; faire des collectes de fonds et prendre d'autres mesures pour assurer la viabilité financière du club et ainsi permettre la prestation de programmes et d'activités pour les athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles.
- Maintenir le statut de membre du club dans la base de données nationale.
- Conserver les archives et les documents historiques du club pour préserver l'histoire du sport.
- Programmes de reconnaissance/récompenses des clubs et nominations externes
- Soutenir le recrutement, le perfectionnement, l'engagement et la rétention des bénévoles
- Utiliser les programmes d'éducation des bénévoles et le matériel disponible auprès de l'ONS et de l'OPS pour les bénévoles des conseils d'administration de club

DÉVELOPPEMENT DE L'ATHLÈTE

- Offrir les cheminements et les programmes récréatifs et compétitifs créés au niveau national en s'appuyant sur le modèle du développement à long terme de l'athlète (DLTA).
- Soutenir la recherche d'athlètes de talent et la promotion des programmes améliorés de l'ONS et de l'OPS.

DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE ET PERFECTIONEMENT DES OFFICIELS/ENTRAÎNEURS

- Soutenir les normes de professionnalisme et de certification.
- Inciter les membres à devenir officiels.
- Appuyer les entraîneurs qui souhaitent entreprendre un perfectionnement professionnel.
- Reconnaissance des entraîneurs.
- Reconnaissance des officiels aux compétitions organisées par le club.

• Savoir reconnaître les entraîneurs de talent et les encourager à poursuivre leur formation auprès de l'ONS ou de l'OPS.

MARKETING ET ACTIVITÉS

- Utiliser les ressources uniformisées comportant la marque nationale pour soutenir la promotion de la natation artistique dans la province.
- Mettre en place des communications bien préparées et pertinentes pour mieux faire connaître la marque (relations médias et relations avec la collectivité).
- Accueillir des compétitions :
 - Soumettre sa candidature pour accueillir des événements provinciaux, nationaux ou sur invitation en conformité avec les normes, les protocoles et le calendrier de compétition provinciaux et nationaux.
- Contribuer à mieux faire connaître le sport par des activités, des événements médiatiques, des occasions de couverture médiatique, des occasions de diffusion Web, numérique et télévisuelle et par une campagne dans les médias sociaux, dans la mesure du possible.

REPRÉSENTATION ET LOBBYING

- Positionner et représenter le sport de la natation artistique en assurant la liaison avec les organismes provinciaux de sport (OPS) respectifs.
- Influencer les politiques publiques et gouvernementales en assurant la liaison avec les administrations municipales et leurs employés et les divers établissements et organismes de financement.
- S'associer avec l'OPS, l'ONS et d'autres partenaires aquatiques pour militer pour des installations adéquates au niveau local en s'appuyant sur la liste d'exigences standard.

Glossaire des termes utilisés par Natation Artistique Canada

En date du 24 janvier 2017

L'**âge de synchro** désigne l'âge d'un compétiteur au 31 décembre de l'année civile de la saison de compétition.

À nous le podium (ANP) est un partenaire financier fédéral qui détermine le montant des subventions de haute performance de Sport Canada pour les ONS en fonction de critères de performance précis et des résultats olympiques.

L'**Association canadienne des entraîneurs (ACE)** est l'organisme de réglementation qui supervise la formation et la certification des entraîneurs au Canada par le biais de plusieurs mécanismes, dont le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

Le **bénévolat** est un échange entre l'organisme et le bénévole. Il faut répondre aux besoins de l'un et de l'autre pour que la relation soit satisfaisante et bien entretenue. Les tâches doivent permettre de répondre aux besoins sociaux et intellectuels et/ou d'apprendre ou de démontrer la compétence du bénévole pour maximiser son retour sur investissement personnel.

Le **Comité olympique canadien (COC)** est le partenaire fédéral désigné pour représenter le mouvement olympique au Canada et autorise et appuie les équipes et les athlètes olympiques.

Championnat inclut les Championnats canadiens de natation artistique (CCNA), les Championnats canadiens des maîtres et les Championnats provinciaux.

Le **cheminement** fait référence à une série d'étapes définies dans un programme de développement conçu pour les participants dans le sport menant du niveau d'entrée à la maîtrise des habiletés.

Club signifie un club enregistré comme tel auprès de NAC. Les clubs peuvent être récréatifs ou compétitifs. Les clubs compétitifs peuvent avoir des nageurs compétitifs et récréatifs, mais un club récréatif peut ne pas avoir de nageurs compétitifs.

Compétition désigne l'ensemble de la compétition pour un groupe d'âge particulier, y compris toutes les routines et les épreuves de figures.

Compétition internationale désigne une compétition tenue sous la juridiction de la FINA ou de l'UANA, au Canada ou à l'étranger.

Le **développement à long terme de l'athlète** est un parcours d'entraînement, de compétition et de récupération en plusieurs étapes qui guide l'expérience d'un individu dans le sport et l'activité physique de la petite enfance à toutes les phases de l'âge adulte. Le DLTA est centré sur l'athlète, dirigé par un entraîneur et appuyé par l'administration, la science du sport et les commanditaires. Les stades séquentiels du DLTA offrent des programmes adaptés au développement des enfants de tous âges afin d'accroître leur participation et d'optimiser leur performance. La clé du DLTA est une approche holistique qui tient compte du développement mental, cognitif et émotionnel en plus du développement physique, de sorte que chaque athlète se développe comme une personne complète. Basé sur les principes du programme CS4L, le DLTA, dans un contexte propre au sport, favorise l'harmonisation et l'intégration du système entre les clubs sportifs et les organismes provinciaux, territoriaux et nationaux de sport.

Les sept étapes du DLTA sont les suivantes:

1. Enfant actif 2. S'amuser grâce au sport 3. Apprendre à s'entraîner 4. S'entraîner à s'entraîner 5. S,entraîner à la compétition 6. S,entraîner à gagner 7. Vie active

Entraîneur signifie un instructeur certifié formé pour guider le développement des nageurs artistiques (habituellement certifié dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs offert par l'Association canadienne des entraîneurs).

Équipe provinciale désigne une équipe composée de nageurs inscrits auprès de la même association provinciale.

Épreuve désigne une partie de la compétition pour laquelle des prix sont présentés. Ainsi, "Duo Junior FINA" est un événement "Solo GA 13 - 15" est une épreuve.

FINA signifie "Fédération Internationale de Natation". Il s'agit de la fédération internationale qui régit le sport.

Gestionnaire de compétition désigne une personne nommée par l'association provinciale hôte pour s'occuper de tous les préparatifs de la compétition avant la compétition et pour aider l'arbitre en chef de la compétition à en assurer le bon déroulement.

Juge désigne une personne nommée pour évaluer la performance et attribuer des notes selon les critères établis dans les règles. Le CNO affecte les juges pour les qualifications, le CCNA et les Jeux du Canada. L'Association provinciale nomme les juges pour les rencontres provinciales et autres rencontres interprovinciales.

La **littératie physique** signifie avoir les habiletés motrices fondamentales, les habiletés sportives fondamentales et la motivation qui permettent à un individu de lire son environnement et de prendre des décisions appropriées tout en se déplaçant avec confiance et contrôle dans une vaste gamme d'activités physiques à l'intérieur et à l'extérieur.

La **Matrice de développement de l'athlète (MDA)** est un curriculum qui doit être couvert afin de réussir dans le sport. Il décrit les aspects du développement de l'athlète dans les domaines des capacités physiques, des habiletés techniques, des habiletés psychologiques et des habiletés de vie.

Membre de NAC désigne une personne (personne physique ou morale) dûment enregistrée auprès de NAC et qui a payé les frais applicables.

NAC signifie Natation Artistique Canada, l'organisme qui régit la natation artistique au Canada.

Nageur compétitif signifie un nageur qui est inscrit auprès d'une association provinciale ou directement auprès de NAC, qui est un membre inscrit de NAC et qui participe à des compétitions.

Nageur récréatif est un nageur inscrit auprès d'une association provinciale et NAC, mais qui ne participe pas aux compétitions.

Organisme national de sport (ONS) désigne l'organisme national responsable de la natation artistique au Canada.

Organisme provincial de sport (OPS) désigne Synchro Alberta, Synchro B.C., Synchro N.B., Synchro N.B., Synchro N.S., Synchro P.E.I., Synchro Québec, Synchro Ontario, Synchro Saskatchewan, Synchro Manitoba, Synchro Newfoundland Labrador ou Synchro Yukon, ou leurs successeurs et ayants cause.

Le **profil de la médaille d'or (PMO)** définit les compétences et les habiletés requises pour se hisser au sommet du podium olympique.

UANA est l'acronyme de Union Americana de Natacion - la fédération des sports aquatiques sur le continent américain.

Vie active est un mouvement qui s'inscrit dans le cadre de Le sport c'est pour la vie et dans lequel les Canadiens deviennent actifs toute leur vie en développant des habiletés physiques. Avec la littératie physique et l'excellence sportive, Actif pour la vie est l'un des trois résultats clés du programme CS4L. Cette étape peut être franchie à n'importe quel âge (après le début de la poussée de croissance), en commençant par le développement des habiletés physiques dès la petite enfance, et évolue pour devenir des leaders compétitifs pour la vie, en forme pour la vie et/ou en sport et en activité physique à toutes les étapes de la vie adulte.